

De l'évaluation des risques professionnels vers le « document unique »

Guide pour les adhérents

Ce document a été réalisé dans le but d'aider le chef d'entreprise à réaliser de manière simple la démarche d'évaluation afin de rédiger le « document unique » relatif à l'évaluation des risques professionnels (EvRP)

Rédaction : F. DERNIAUX – Ingénieur prévention / IPRP
Date : 21 décembre 2005
Document composé de : 23 pages (y compris celle-ci)

Diffusion : Restreinte - Adhérents IPAL
Médecins du travail IPAL

Document associé : Document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels (SAT / EVR 002 V1)

Les principes

Le décret du 05 novembre 2001 n° 2001-1016 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un « document unique » (support papier ou informatique).

Il ne s'agit qu'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.

Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect des quelques principes de bases :

L'évaluation n'est pas une fin en soi :

L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise en tenant compte des priorités.

La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise :

Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et leurs mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.

L'évaluation des risques est une démarche collective :

Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche pour mieux prendre en compte la réalité du travail.

L'évaluation n'est pas une démarche éphémère :

L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux ...

Rappels réglementaires :

Article L. 230-2 du Code du travail oblige l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs sur la base des principes généraux de prévention (titre I et II de l'article L. 230-2) et obligation de réaliser l'évaluation des risques (titre III de l'article L.230-2).

Décret n°2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques. Pris pour application de l'article L. 230-2, il introduit deux dispositions dans le code du travail. La première (Art R. 230-1 du Code du travail) oblige à formaliser dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques. La deuxième (Art R. 263-1-1 du Code du travail) porte sur les sanctions pénales en cas de non respect de l'article R. 230-1.

Circulaire du 18 avril 2002 apportant des précisions sur le document unique (la forme, le fond) mais également sur la démarche générale d'évaluation des risques.

La méthode

A - Faire l'inventaire

Des unités de travail dans l'entreprise (postes, famille de postes, métiers ou lieux de travail ...)

B - Identifier

Les situations dangereuses liées à chaque unité de travail en observant les tâches réellement effectuées aux différents postes de travail et en dialoguant avec les personnes qui les occupent. Reportez-vous aux fiches de risques pour voir si vous rencontrez les situations citées ou des situations similaires. Cet examen sera d'autant plus pertinent que toutes les personnes y seront associées.

C - Estimer

Pour chaque situation dangereuse :

La gravité

- | | | |
|---|------------|----------------------------------------------------------|
| 1 | Faible | Accident ou maladie sans arrêt de travail |
| 2 | Moyenne | Accident ou maladie avec arrêt de travail |
| 3 | Grave | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4 | Très grave | Accident ou maladie mortel |

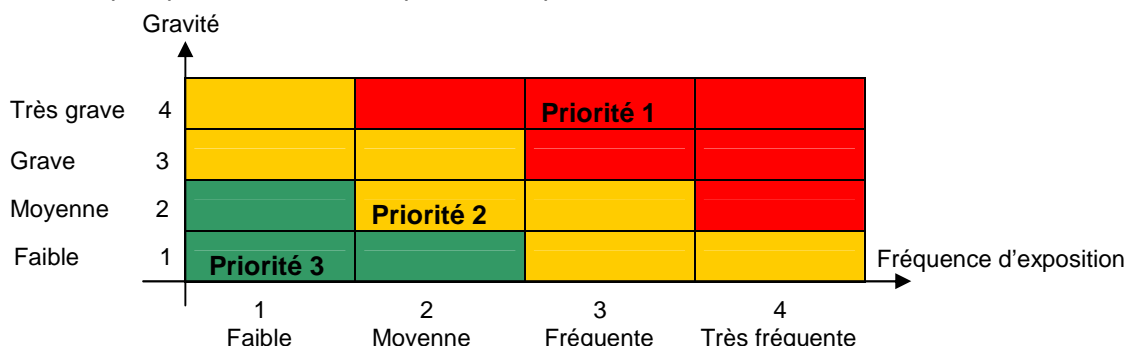
La fréquence d'exposition des salariés

- | | | |
|---|------------|-----------------------------------------------|
| 1 | Faible | Exposition de l'ordre de une fois par an |
| 2 | Moyenne | Exposition de l'ordre de une fois par mois |
| 3 | Grave | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4 | Très grave | Exposition quotidienne ou permanente |

Vous pouvez utiliser toutes les informations déjà connues de l'entreprise sur les risques existants : expérience des salariés, faits constatés par le médecin du travail, communiqués de votre profession, statistiques d'accidents et de maladies professionnelles.

D - Hiérarchiser

Les risques pour déterminer les priorités du plan d'action



E - Proposer des mesures de prévention

Pour chaque risque identifié comme prioritaire, déterminez les mesures de prévention les plus adaptées. Une planification dans le temps devra être établie pour la mise en place du plan d'action et de son suivi.

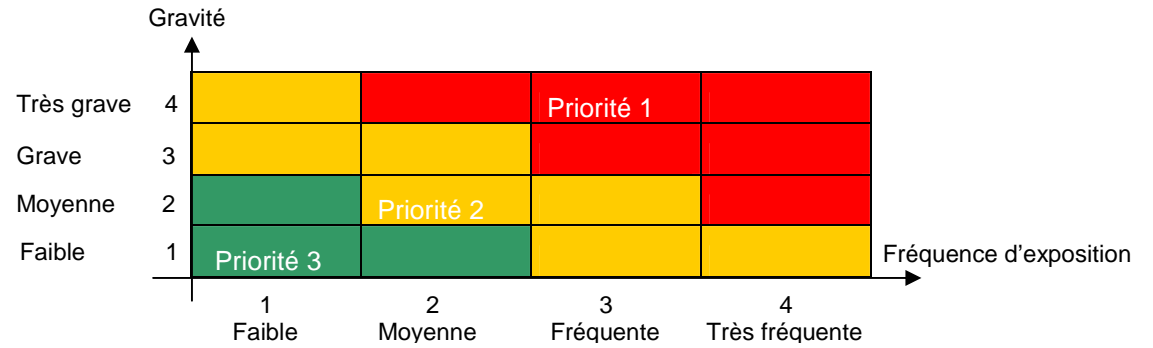
Grille d'évaluation

Unité de travail :

Date :

Rédacteurs

Nombre de salariés :



Situations dangereuses	Risques		Niveau priorité	Mesures de prévention		
	Gravité	Fréquence		Existantes	A prévoir	Planification
Exemple						

Les fiches de risques

Fiche 1	Risque de chute
Fiche 2	Risque lié à la manutention manuelle
Fiche 3	Risque lié à la manutention mécanique
Fiche 4	Risque lié aux circulations dans l'entreprise
Fiche 5	Risque routier
Fiche 6	Risque liés aux effondrements et aux chutes objets
Fiche 7	Risque chimique
Fiche 8	Risque d'incendie et d'explosion
Fiche 9	Risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets
Fiche 10	Risque biologique
Fiche 11	Risque lié à l'électricité
Fiche 12	Risque lié au bruit
Fiche 13	Risque lié à l'utilisation d'écran
Fiche 14	Risque lié aux vibrations
Fiche 15	Risque lié aux ambiances thermiques
Fiche 16	Risque lié aux ambiances lumineuses
Fiche 17	Risque lié aux rayonnements
Fiche 18	Risque lié aux machines et aux outils
Fiche 19	Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure
Fiche 20	Risque lié à l'organisation du travail

Fiche 1

Risque de chute



C'est un risque de blessure causé par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou de heurt d'une partie de machine ou mobilier.

A titre d'exemples :



Situations dangereuses	Mesures de prévention
<p>Chutes de plain-pied</p> <p>Sol glissant (produit répandus : eau, huile, gazole ...), conditions climatiques (feuilles, neige, verglas)</p> <p>Sol inégal (marches)</p> <p>Sol défectueux (trou, dalle descendue ...)</p> <p>Passage étroit</p> <p>Passage encombré</p> <p>Lieux mal éclairés</p> <p>Chutes de hauteur</p> <p>Zones présentant des parties en contrebas (escalier, quai, fosse, trémie, passerelle ...)</p> <p>Accès à des parties hautes (toiture, éclairage, élément élevé de machine, étagère ...)</p> <p>Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage ...)</p> <p>Utilisation de moyen de fortune (chaise, carton, rack de stockage ...)</p>	<p>Protections collectives</p> <p>Organiser la circulation des personnes</p> <p>Entretien des sols</p> <p>Dégager et éclairer les passages</p> <p>Supprimer les zones avec différences de niveau et les accès en hauteur</p> <p>Mettre en place des protections antichutes (main courantes, barrières écluses, garde-corps ...)</p> <p>Entretien des dispositifs antichutes</p> <p>Former le personnel</p> <p>Protections individuelles</p> <p>Porter des chaussures antidérapantes</p> <p>Utiliser des lignes de vie (harnais, baudriers ...)</p>

Risque lié à la manutention manuelle



C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutives à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, des mauvaises postures ...

A titre d'exemples :

Situations dangereuses	Mesures de prévention
<p>Manutention de charges lourdes</p> <p>Manutention effectuée de façon répétitive et à cadence élevée</p> <p>Charges difficiles à manutentionner (grandes dimensions, arêtes vives ...)</p> <p>Mauvaises postures imposées, ou prises par le personnel (dos courbés, charge éloignée du corps ...)</p>	<p>Organiser les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions</p> <p>Utiliser des moyens de manutention (transpalette, chariot à roulettes ...)</p> <p>Utiliser des moyens de mise à niveau (table élévatrice, quai de chargement, hayon élévateur ...)</p> <p>Manipuler les charges avec des moyens de préhension (poignées, ventouses, bacs ...)</p> <p>Former le personnel à adopter des gestes et postures appropriées</p> <p>Faire porter les équipements de protection individuelle (gants, chaussures ...)</p>

Risque lié à la manutention mécanique



C'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement) à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement) au moyen de manutention (rupture, défaillance) et à l'environnement.

A titre d'exemples :

Situations dangereuses	Mesures de prévention
<p>Outil de manutention</p> <p>Inadapté à la tâche à effectuer</p> <p>En mauvais état, irrégulièrement entretenu</p> <p>Sécurités absentes ou inefficaces lors de l'utilisation, lors de maintenance</p> <p>Opérateur</p> <p>Inhabituel, occasionnel, isolé</p> <p>Non autorisé pour les machines concernées</p> <p>Aptitudes médicale non vérifiée</p> <p>Equipement de protection individuelle inadapté</p> <p>Environnement</p> <p>Absence de plan de circulation</p> <p>Mauvais état des sols, encombrement</p> <p>Manutention en hauteur</p> <p>Absence de protocole de sécurité</p> <p>Absence de règlement intérieur</p>	<p>Utiliser des engins et accessoires conformes à la réglementation</p> <p>Vérifier régulièrement leur état et procéder aux contrôles réglementaires</p> <p>Utiliser des moyens adaptés à la tâche, dans les conditions prévues par le règlement intérieur et selon les prescriptions du fabricant</p> <p>Limiter l'usage aux seules personnes formées et habilitées</p> <p>Veiller aux conditions de visibilité et au bon état des sols</p> <p>Organiser la circulation des personnes et des véhicules</p> <p>Signaler et entretenir les voies de circulation et aires de manœuvre</p>

Risque lié aux circulations dans l'entreprise



C'est un risque de blessure résultant d'un heurt d'une personne par un véhicule (motocyclette, voiture, camion), de la collision de véhicules ou contre un obstacle au sein de l'entreprise.



A titre d'exemples :

Situations dangereuses

Zone de circulation commune aux piétons et aux véhicules (croisement ...)

Voie de circulation dangereuse (étroite, en pente, en mauvais état ...)

Zone de manœuvre dangereuse (chargement, demi-tour ...)

Mauvais état des véhicules (freins pneumatiques, direction, feux de signalisations ...)

Mesures de prévention

Etablir des règles de circulation interne des véhicules

Entretien, éclairer et signaler les voies de circulation, les aires de manœuvre

Entretien périodiquement les véhicules

Formation du personnel sur la conduite en sécurité

Risque lié au risque routier



C'est un risque d'accident de circulation lié au déplacement d'un salarié réalisant une mission pour le compte de son entreprise (accident de mission) ou un trajet entre son domicile et son lieu de travail (accident de trajet).

A titre d'exemples :

Situations dangereuses	Mesures de prévention
<p>Kilométrage annuel parcouru important</p> <p>Contraintes liées à l'organisation du travail et des déplacements (dispersion des lieux de travail, éloignement des chantiers, changement fréquent du lieu de travail, rémunération à la course, pression du temps ...)</p> <p>Véhicule défaillant (pneus sous-gonflés, état des freins ...) ou insuffisamment équipé (absence d'ABS, climatisation ...), véhicule inadapté</p> <p>Contraintes de communication (usage du téléphone portable pendant la conduite, utilisation du véhicule comme un bureau mobile ...)</p>	<p>Organiser le travail de façon à éviter ou limiter les déplacements en recourant à des moyens alternatifs (telles les téléconférences, audioconférences ...) et lorsque des déplacements sont nécessaires, vous donnez la priorité aux moyens de déplacement les plus sûrs</p> <p>Identifier et faites emprunter les itinéraires les plus sûrs</p> <p>Maintenir un bon état de fonctionnement</p> <p>Prendre des mesures pour éviter l'usage du téléphone portable pendant la conduite</p> <p>Planifier les déplacements et les autres activités en vue de donner au conducteur le temps nécessaire pour conduire en sécurité</p> <p>Vérifier que les salariés qui conduisent des véhicules routiers pour le travail ont les compétences nécessaires pour le faire</p>

Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets



C'est un risque de blessure résultant de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur ou de l'effondrement de matériaux.



A titre d'exemples :

Situations dangereuses

Objets stockés en hauteur (racks de stockage, étagères, dessus d'armoires ...)

Objets empilés sur une grande hauteur

Matériaux en vrac

Moyens de stockage inadaptés ou en mauvais état

Travaux effectués simultanément à des hauteurs ou à des étages différents (caillebotis, échafaudages, toitures ...)

Mesures de prévention

Organiser les stockages (empilement réservé, mode de stockage adapté aux objets, respect des charges maximales, largeur des allées compatible avec les moyens de manutention utilisés ...)

Limiter les hauteurs de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets et de leur emballage

Installer des protections pour retenir régulièrement les éléments constitutifs de la zone de stockage et les moyens d'accès

Faire porter des protections individuelles (casques, chaussures de sécurité ...)

Fiche 7

Risque chimique



C'est un risque d'intoxication, d'allergie, de brûlure par inhalation ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquide. Il peut résulter de maladies professionnelles.

A titre d'exemples :

Situations dangereuses
Présence dans l'entreprise de produits toxique (T), nocifs (Xn), Corrosif (C) ...
Emission de gaz, produits volatils, fumées
Stockage de produits toxiques dans de mauvaises conditions (absence d'aération, de cuves de rétention, incompatibilité entre produits tels que bases et acides ...)
Ventilation inadaptée ou absente aux postes de travail
Absence d'étiquetage des récipients de transvasement

Ça tue
 T+ - Très toxique
T - Toxique

Ça empoisonne
 Xn - Nocif

Ça ronge
 C - Corrosif

Ça pique
 Xi - Irritant

Ça flambe
 F+ - Extrêmement inflammable
F - Facilement inflammable

Ça fait flamber
 O - Comburant

Ça explose
 E - Explosif

Ça pollue
 N - Dangereux pour l'environnement

Symboles de dangers

Mesures de prévention
Demander aux fournisseurs de fiches de données de sécurité (FDS) récentes
Hierarchiser les produits selon leur toxicité
Remplacer un produit dangereux par un autre moins dangereux
Limiter leurs manipulations et l'exposition : <ul style="list-style-type: none"> - utiliser en vase clos, réduire les quantités - aspirer à la source, ventiler les locaux - prendre en compte les déchets
Faire porter les protections individuelles adaptées (lunettes, gants, masques ...)
Faire des prélèvements d'atmosphère
Effectuer un suivi médical adapté
Stocker dans les conditions préconisées
Mettre en place les moyens d'intervention adaptés en cas d'accidents

Risque d'incendie et d'explosion



C'est un risque grave de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels très importants.



A titre d'exemples :

Situations dangereuses	Mesures de prévention
<p>Présence dans l'entreprise de produits explosifs, inflammables, comburants identifiables à l'étiquetage</p> <p>Mélange de produits incompatibles ou stockages non différenciés</p> <p>Présence de sources de flammes ou d'étincelles (soudure, meulage, particules incandescentes, étincelles électriques ...)</p>	<p>Remplacer un produit dangereux par un autre moins dangereux</p> <p>Stocker le produits dangereux à l'extérieur de la zone de production et en tenant compte de la compatibilité des produits</p> <p>Eloigner les sources d'énergie (soudure)</p> <p>Rappeler l'interdiction de fumer</p> <p>Eliminer l'électricité statique (mise à la terre)</p> <p>Installer du matériel antidéflagrant dans les zones à risques</p> <p>Installer des protections (porte coupe-feu ...)</p> <p>Eviter la propagation du feu (conception des systèmes de ventilation, gaines électriques ...)</p> <p>Vérifier les moyens de détection, d'alarme, d'extinction (sprinklers, extincteurs ...) et leurs accessibilité</p> <p>Etablir des plans d'intervention / évacuation</p> <p>Former le personnel et l'entraîner à la gestion des situations d'urgence</p>

Risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets



C'est un risque d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure ... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides.

A titre d'exemples :

Situations dangereuses
Emission de gaz, de produit volatil (huile chaude ...)
Emission de poussières : ciment, farine, sciure de bois ...
Emission de fumées : soudures, gaz d'échappement
Présence de micro-organismes : bactéries, virus, champignons, moisissures ...

Mesures de prévention
Remplacer un produit dangereux par un autre moins dangereux
Remplacez un produit par un autre moins dangereux
Limitez les manipulations de produit : capotage, diminution des quantités ...
Captez les produits émis (captation à la source, cabine, hotte ou ventilez les locaux
Prenez en compte le traitement, le stockage et l'évacuation des déchets
Faites porter des protections individuelles : protections respiratoires, gants, lunettes
Informez le personnel des précautions d'emploi : fiche de données de sécurité

Fiche 10

Risque biologique



C'est un risque grave d'infection ou d'allergie lié à l'exposition à des agents biologiques (HIV, Hépatites ...). Il peut en résulter des maladies professionnelles.

A titre d'exemples :



Situations dangereuses	Mesures de prévention
<p>Contact avec des être vivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- soins infirmiers aux malades, laboratoires d'analyses médicales (agents cancérigènes, HIV, hépatites B et C ...)- Contact avec des animaux (psittacose, brucellose, rouget du porc ...)- <p>Contact avec des cadavres</p> <ul style="list-style-type: none">- travaux funéraires- abattage et équarrissage <p>Contact avec des déchets, ordures, égouts et stations d'épuration (hépatite, HIV ...)</p>	<p>Confiner les zones à risques</p> <p>Organiser la circulation et la manutention des produits contaminants</p> <p>Organiser le stockage et l'élimination des déchets</p> <p>Former et informer le personnel</p> <p>Utiliser du matériel à usage unique</p> <p>Veiller au port effectif des EPI</p> <p>Vacciner le personnel</p> <p>Afficher les protocoles AES (accidents par exposition au sang)</p>

Fiche 11

Risque lié à l'électricité



C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou partie métallique sous tension..



A titre d'exemples :

Situations dangereuses
Conducteur nu sous tension accessible (armoires électriques ouvertes, câbles détériorés ...)
Lignes aériennes ou enterrées
Châssis ou bâtis accidentellement sous tension (défaut de mise à la terre ...)
Non habilitation électrique du personnel intervenant
Identifier et baliser les lignes électriques au-dessus des zones de travail

Mesures de prévention
Vérifier annuellement les installations électriques par un personnel qualifié (entreprise ou organisme de contrôle)
Réaliser les travaux portés sur le registre de vérification
Utiliser les détecteurs de lignes électriques pour travaux à l'extérieur
Habiller le personnel intervenant sur les installations électriques

Fiche 12

Risque lié au bruit



C'est un risque consécutif à l'exposition à une ambiance sonore élevée pouvant aboutir à un déficit auditif irréversible et générant des troubles pour la santé (mémoire, fatigue ...)



A titre d'exemples :

Situations dangereuses
Exposition sonore continue supérieure à 85 dB(A) ou bruits impulsifs supérieurs à 135 dB(A)
Gêne dans la communication (verbale, téléphonique ...)
Signaux d'alarme masqués par le bruit ambiant

Mesures de prévention
Supprimer les sources de bruit
Installer des protecteurs (encoffrement, parois antibruit, traitement phonique des ateliers ...)
Informers les salariés des risques
Veiller au port effectif des EPI (casque, bouchon d'oreille ...)
Organiser la surveillance médicale des travailleurs exposés

Risque lié à l'utilisation d'écran



C'est un risque de fatigue visuelle et de stress. Ce dernier est susceptible, par ailleurs, de provoquer des erreurs. Dans certaines configurations de poste de travail, il peut y avoir un risque lié aux postures.

A titre d'exemples :

Situations dangereuses	Mesures de prévention
<p>Rayon lumineux arrivant sur l'écran provenant de l'éclairage naturel, de lampes, de réflexions sur des parties brillantes ...</p> <p>Mobilier ne permettant pas l'adaptation à la morphologie du personnel et l'agencement des élément de travail</p> <p>Impossibilité de régler certains paramètre : couleur d'écran, taille des caractères ...</p> <p>Difficultés à utiliser le logiciel : défaut de formation, manque d'ergonomie, erreurs fréquentes ...</p>	<p>Utiliser un mobilier conçu pour le travail sur écran : supports pour le clavier et les documents, siège réglable, repose-pieds ...</p> <p>Positionner correctement l'écran par rapport aux sources lumineuses</p> <p>Equiper les fenêtres de stores à lamelles, les lampes de dispositifs antireflets</p> <p>Utiliser des logiciels permettant d'adapter les couleurs, les tailles de caractères ...</p> <p>Interrompre le travail sur écran par des pauses ou par d'autres activités ...</p>

Fiche 14

Risque lié aux vibrations



C'est un risque de lésions ostéoarticulaires, neurologiques ou vasculaires consécutif à l'utilisation d'outils pneumatiques ou à la conduite de véhicules ou d'engins.

A titre d'exemples :

Situations dangereuses
Outils pneumatiques à mains (marteau pneumatique, burineur, clés à choc ...)
Conduite de véhicules (poids lourds, transports en commun) ou d'engins de chantier (tractopelle, compacteur, bouteur ...)
Conduite de chariots élévateurs

Mesures de prévention
Modifier le mode opératoire
Atténuer les vibrations : <ul style="list-style-type: none">- outils antivibratiles- Sièges et / ou cabines suspendues
Informers les salariés des risques
Réduire la durée d'exposition au risque (réorganisation, pauses ...)

Fiche 15

Risque lié aux ambiances thermiques



C'est une source d'inconfort, qui peut conduire à une baisse de la vigilance ou de précision des gestes qui augmente le risque d'accident et qui peut conduire à un coup de chaleur ou une hypothermie parfois mortelle.

A titre d'exemples :



Situations dangereuses
Intempéries, courants d'air
Travail en ambiance froide, humide (chambre froide, congélateurs ...) aggravé par une mobilité réduite
Travail en ambiance chaude (verrière, laminoir, fonderie ...) aggravé par les efforts physiques
Travail isolé dans les ambiances extrêmes

Mesures de prévention
Diminuer le temps d'exposition aux intempéries
Organiser le travail (pauses, local de repos ...)
Fournir des EPI adaptés (vêtements, gants ...)
Informers les salariés des risques
Diminuer la vitesse de circulation d'air pour les ambiances froides
Augmenter l'apport d'air neuf pour les ambiances chaudes
Mettre à disposition des boissons et locaux de repos

Fiche 16

Risque lié aux ambiances lumineuses



C'est un risque d'inconfort ou d'accident de travail consécutif à un éclairage inadapté.

A titre d'exemples :

Situations dangereuses
Défaut d'éclairage (poste de travail, zone de passage, allée ou escalier peu ou pas éclairé ...)
Eclairage éblouissant (lampe nue dans le champ visuel, travail sur écran, rayonnement du soleil)

Mesures de prévention
Privilégier l'éclairage naturel
Permettre le réglage individuel de l'éclairage (fonction de la tâche et de l'opérateur)
Entretien régulièrement les vitres, lampes
Aménager les locaux des stores, vitres teintées, rideaux ...
Informers les salariés des risques



Fiche 17

Risque lié aux rayonnements



C'est un risque de destruction tissulaire locale ou généralisée et/ou d'effets irréversibles sur la santé. Le risque est fonction de la dose absorbée.

A titre d'exemples :

Situations dangereuses
Utilisation du laser industriel ou médical
Utilisation de rayonnements ionisants : radiographie médicale, industrielle, centrale nucléaire ...
Soudage à l'arc (UV)
Soudage au chalumeau (IR)
 

Mesures de prévention
Contrôler les sources (éviter les fuites)
Utiliser des écrans de protection
Organiser le travail (zone à accès contrôlé)
Veiller au port effectif des EPI
Informers les salariés des risques
Former les salariés à l'utilisation du matériel et aux risques
Organiser la surveillance médicale spéciale pour les salariés exposés au rayonnement ionisants
Effectuer des contrôles par dosimétrie

Risque lié aux machines et aux outils



C'est un risque de blessure (coupure, écrasement ...) par l'action mécanique d'une machine, d'un outil portatif ou à main.

A titre d'exemples :

Situations dangereuses
Accès à la zone de travail de la machine
Accès aux organes de transmission de la puissance (courroie, engrenage, arbre ...)
Projection de copeaux, fluides, poussières
Utilisation d'outils portatifs (tronçonneuse, scie circulaire, meuleuse ...)

Mesures de prévention
Mettre en conformité les machines fixes et portatives
Utiliser les machines suivant les prescriptions du constructeur
Vérifier la mise en place et le bon état des carters
Vérifier le fonctionnement des dispositifs de protection (barrage immatériel ...)
Contrôler la visibilité des arrêts d'urgence et leur accessibilité
Former le personnel à la sécurité sur le poste de travail
Mettre en place des fiches de poste
Veiller au port des EPI

Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure



C'est un risque d'accident lié à l'intervention d'une entreprise extérieure (EE) dans une entreprise utilisatrice (EU) : coactivité et méconnaissance des risques liés à l'activité de l'autre entreprise.

A titre d'exemples :

Situations dangereuses	Mesures de prévention
<p>Exemples d'entreprises intervenantes</p> <p>Entretien, maintenance, SAV, BTP</p> <p>Nettoyage des locaux ou des équipement</p> <p>Gardiennage, restauration, transport</p> <p>Méconnaissance par l'une des entreprises des risques de l'autre entreprise</p> <p>Plan de circulation de l'entreprise utilisatrice (EU) inconnu de l'entreprise extérieure (EE)</p> <p>Locaux, process de l'EU inconnus de l'EE</p> <p>Nuisances physiques, chimiques générées par l'une ou l'autre entreprise</p> <p>Méconnaissance des consignes particulières</p> <p>Méconnaissance des risques liés à la coactivité</p> <p>Partage des accès et des espaces de travail</p> <p>Partage des locaux du personnel (sanitaires)</p> <p>Gestion des livraisons et enlèvements</p>	<p>Effectuer une inspection commune avant le début des travaux</p> <p>Communiquer à l'EE les risques liés à l'activité de l'EU</p> <p>Etablir en commun un plan de prévention spécifique</p> <p>Elaborer les procédures et consignes adaptées</p> <p>Rédiger les documents spécifiques (permis de feu, autorisations ...)</p> <p>Former le personnel de l'EE (configuration des locaux et process de l'EU)</p> <p>Associer les CHSCT de l'EU et de l'EE à l'analyse des risques</p> <p>Assurer un suivi commun des travaux (si intervention longue)</p>

Risque lié à l'organisation du travail



C'est un risque de retentissement de l'organisation du travail sur l'état physique et mental du salarié



A titre d'exemples :

Situations dangereuses
Travail de nuit, en équipes, le week-end
Horaires fractionnés, décalés, irréguliers
Astreintes
Plannings connus tardivement
Jours de repos imposés, variables
Durée et / ou fréquence des pauses inadaptées
Travail en flux tendus
Travail dans l'urgence
Présence de travailleurs isolés
Recours à des intérimaires
Formation, information des salariés non assurée ou inadaptée
Absence de communication
Agression, violence
Surcharge, sous-charge
Absence d'autonomie

Mesures de prévention
Organiser la formation professionnelle
Organiser l'accueil aux postes de travail
Rédiger les consignes aux postes de travail
Mettre à disposition la documentation nécessaire
Mettre en place des moyens de communication (panneaux d'affichage ...)
Rédiger la liste des postes à risques
Former des sauveteurs secouristes du travail (SST)

Vous avez besoin d'aide ?

Conçu pour simplifier la démarche de prévention des risques, ce guide n'est pas exhaustif et ne peut pas répondre à toutes vos questions.

Pour toute information complémentaire, adressez-vous à votre médecin du travail et à l'équipe pluridisciplinaire (intervenants en prévention des risques professionnels IPRP). Dans de nombreux domaines, nous pouvons vous proposer :

De la documentation en réponse à vos besoins

Des informations générales, spécialisées ou adaptées à vos besoins

Des conseils pour identifier vos risques

D'effectuer des mesures pour quantifier certains risques ou nuisances

Et encore ...

Les publications de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

La site de la CRAM Ile-de-France : www.cramif.fr

Le site de l'INRS : www.inrs.fr

Ce document a été réalisé sur le retour d'expériences des Médecins du travail et de l'équipe pluridisciplinaire (IPRP) avec l'aide de la documentation de l'INRS, notamment les fascicules ED 840, ED 887 ainsi que le guide d'évaluation des risques publié par la CRAM Pays de la Loire